

## Séance du 13 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers : madame Michèle Massé et messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, madame Micheline Quilès, trésorière et monsieur Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme.

### Résolution 2016-12-374

#### **Adoption des procès-verbaux des 8 et 21 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 8 et 21 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2016 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances des 8 et 21 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2016 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2016-12-375

#### **Approbation des comptes payés, payables et recevables**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 47 600 à 47 611	416 040,37 \$
47 694 à 47 711	
47 719 à 47 752	
Comptes payables	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 47 753 à 47 852	300 080,19 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n <sup>os</sup> 6FD000128 à 6FD000138	6 807,27 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions.**

Séance du 13 décembre 2016

Dépôt de documents (*aucun*)

#### Résolution 2016-12-376

#### Établissement du calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire

---

**Considérant que** par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

**Considérant qu'il** doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu que** les séances ordinaires soient et sont tenues mensuellement un mardi à compter de 19 h 30 et que le calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire soit et est établi comme suit :

Le mardi 10 JANVIER	Le mardi 11 JUILLET
Le mardi 14 FÉVRIER	Le mardi 8 AOÛT
Le mardi 14 MARS	Le mardi 12 SEPTEMBRE
Le mardi 11 AVRIL	Le mardi 3 OCTOBRE
Le mardi 9 MAI	Le mardi 14 NOVEMBRE
Le mardi 13 JUIN	Le mardi 12 DÉCEMBRE

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-377

#### Désignation à titre de greffière adjointe

---

**Considérant** que la résolution n° 282-2000 concernant la nomination d'une assistante secrétaire-trésorière n'est plus nécessaire étant donné la création d'un nouveau poste permanent de greffière adjointe en août 2016;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

## Séance du 13 décembre 2016

**Et résolu que** la résolution n° 482-2000 soit et est périmée de sorte que celle-ci n'a plus aucun effet depuis la création en août 2016, du nouveau poste permanent de greffière adjointe et l'engagement, en septembre 2016, d'une nouvelle personne pour le combler.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2016-12-378

#### Nomination d'un maire suppléant

---

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu que** M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 décembre 2016 au 14 mars 2017 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2016-12-379

#### Avis de motion pour décréter un règlement fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2017

---

Avis de motion est donné par Mme Michèle Massé, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin d'adopter le règlement n° 253 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2017.

### Résolution 2016-12-380

#### Avis de motion pour décréter un règlement fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2017

---

Avis de motion est donné par Mme Michèle Massé, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin d'adopter le règlement n° 254 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2017.

### Résolution 2016-12-381

#### Annulation de la résolution 2014-11-360

---

**Considérant qu'il n'a pas été donné de suite à l'avis de motion donné par la résolution 2014-11-360** puisque la situation de tarification de trois (3) adresses de propriétés sur un même poteau a été réglée sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement intitulé : « *Règlement n° 229 pour effectuer l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de*

**Séance du 13 décembre 2016**

*numéros civiques sur le territoire rural de la Ville de Saint-Césaire et sa tarification* » lequel règlement est toujours en vigueur;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** le Conseil municipal annule à toute fin que de droit la résolution 2014-11-360 et par conséquent l'avis de motion.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-382**

##### **Entente de principe relative à l'entente de travail entre les cols blancs et la Ville de Saint-Césaire pour 2016 à 2019 / Autorisation signature**

**Considérant** le processus de négociation entre les cols blancs et la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** l'entente de principe intervenue entre les parties;

**Considérant que** les parties en sont à finaliser les textes de l'entente de travail;

**En conséquence,**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'entériner l'entente de principe intervenue entre le personnel col blanc et la Ville de Saint-Césaire;

**Et résolu** de finaliser la préparation des textes conformément à l'entente de principe et d'y apporter les ajustements nécessaires convenus entre les parties;

**Et résolu également** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, en l'absence du maire, de même que la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de travail entre les cols blancs et la Ville de Saint-Césaire, entente allant jusqu'au 31 décembre à 2019.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-383**

##### **Entente de principe relative à l'entente de travail entre les cadres et la Ville de Saint-Césaire pour 2016 à 2020 / Autorisation signature**

**Considérant** le processus de négociation entre le personnel cadre et la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** l'entente de principe intervenue entre les parties;

**Considérant que** les parties en sont à finaliser les textes de l'entente de travail;

Séance du 13 décembre 2016

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'entériner l'entente de principe intervenue entre les cadres et la Ville de Saint-Césaire;

**Et résolu** de finaliser la préparation des textes conformément à l'entente de principe et d'y apporter les ajustements nécessaires convenus entre les parties;

**Et résolu également** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, en l'absence du maire, de même que la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de travail entre les cadres et la Ville de Saint-Césaire, entente allant jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-384**

**Renouvellement du contrat individuel de travail des préposées au permis et immatriculation pour le point de service de la Société Assurance Automobile du Québec (SAAQ) à Saint-Césaire**

---

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu que** le maire ou le maire suppléant, en l'absence du maire, de même que la directrice générale et greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le renouvellement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, avec chacune des employées contractuelles suivantes, leur contrat individuel de travail au point de service de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) à Saint-Césaire, au titre de préposée aux permis et immatriculation:

- Mme Manon Robert;
- Mme Lyne Beauregard;
- Mme Régine Simard.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-385**

**Office municipal d'habitation de Saint-Césaire - Révision budgétaire 2016 / Approbation**

---

**Il est proposé par Michèle Massé**

**Et résolu** d'approuver la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire qui consiste à des transferts budgétaires de l'année 2016, lesquels n'ont aucun impact sur le budget de la Ville, le tout tel que le document daté du 24 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Séance du 13 décembre 2016

#### Résolution 2016-12-386

##### **Demande d'appui au projet de loi C-274 pour abolir la taxe sur les transferts d'une petite ou moyenne entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale**

---

**Considérant** la demande d'appui du député fédéral de Rimouski, M. Guy Caron, afin que soit abolie la taxe sur le transfert des petites et moyennes entreprises (PME), des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille, le tout par l'adoption du projet de loi C-274 qu'il propose à la Chambre des Communes;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie le député de Rimouski, M. Guy Caron, dans ses démarches afin que soit adopté le Projet de loi C-274 qui vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille en permettant aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que les propriétaires et les acheteurs non apparentés;

**Et résolu également que** copie de la présente résolution d'appui soit aussi transmise au député du comté de Shefford, M. Pierre Breton ainsi qu'au ministre des Finances, M. Bill Morneau.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-387

##### **Embauche du directeur du service Sécurité incendie (SSI) à temps plein**

---

**Considérant** les recommandations des membres du Conseil municipal et de la directrice générale pour cette embauche;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'embaucher M. Étienne Chassé au poste de directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit d'un poste-cadre dont la rémunération est établie selon l'échelle salariale des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-388

##### **Offre de services professionnels d'ingénierie pour le remplacement d'une conduite d'eau aux puits municipaux n<sup>os</sup> 2 et 5**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

## Séance du 13 décembre 2016

**Et résolu** d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie à BHP Conseils de Montréal dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau brute de 200 mm de diamètre en provenance des puits municipaux n<sup>os</sup> 2 et 5 pour le prix de 19 800 \$ plus les taxes, le tout tel que la soumission datée du 18 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2016-12-389

#### **Résultats des offres de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de pavage et bordures de rues en 2017 / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour services professionnels d'ingénierie pour les travaux de pavage et bordures de rues – AO/2016-11-366 à réaliser en 2017;

**Considérant que** six (6) soumissions ont été déposées en date du 8 décembre 2016;

**Considérant que** le comité de sélection a procédé, le 12 décembre 2016, à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et que le pointage intérimaire obtenu par chacune des firmes a permis d'ouvrir les six (6) enveloppes de prix;

**Considérant que** les soumissions sont complètes et conformes à la demande et que les résultats obtenus selon la grille d'évaluation sont comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Comeau Experts-Conseils (Sainte-Julie)	36,73	39 200 \$
Avizo (Granby)	23,28	58 412 \$
Les consultants SM inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)	19,57	69 500 \$
Groupe Conseil Génipur inc. (Candiac)	16,21	86 390 \$
Consumage inc. (Saint-Hyacinthe)	12,35	114 200 \$
Cima + (Montréal)	8,375	160 000 \$

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** d'adjuger le contrat pour services professionnels d'ingénierie pour les travaux de pavage et bordures de rues AO/2016-11-366 à réaliser en 2017 pour le prix de 39 200 \$ plus les taxes, présenté par la firme Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, laquelle firme a obtenu le meilleur pointage, le tout tel que la soumission déposée et datée du 8 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Séance du 13 décembre 2016

#### Résolution 2016-12-390

#### Résultats des soumissions pour les travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lebleu en 2017 / Adjudication

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour les travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lebleu à réaliser en 2017 – IS/2016-11-367 auprès de quatre (4) entrepreneurs;

**Considérant** la réception et l'ouverture conforme le 9 décembre 2016 de deux (2) soumissions qui sont conformes au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaires invités	Prix (avant taxes)	Prix (avec taxes)
J-Flams inc. Saint-Césaire	N'a pas déposé	---
Excavation St-Césaire Saint-Césaire	N'a pas déposé	---
Groupe AllaireGince Infrastructures inc. Granby	28 267,02 \$	32 500,00 \$
Les Entreprises Michaudville inc. Mont-Saint-Hilaire	30 704,40 \$	46 800,00 \$

**Considérant** l'analyse et la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, tel que datées du 9 décembre 2016;

**En conséquence :**

**Il est proposé par Michèle Massé**

**Et résolu** d'adjuger le contrat pour les travaux de réparation d'un ponceau sur la rue Lebleu à réaliser en 2017 – IS/2016-11-367 au plus bas soumissionnaire conforme : Groupe AllaireGince Infrastructure inc. de Granby pour le prix de 32 500 \$ taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-391

#### Transmission d'une invitation écrite à soumissionner pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour 2017 et 2018 / Autorisation

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité



Séance du 13 décembre 2016

#### Résolution 2016-12-392

##### **Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'installation de feux de circulation sur la route 112 intersection rue Neveu**

---

**Considérant** les plaintes répétées que reçoit la Ville de Saint-Césaire pour dénoncer la sécurité déficiente pour les usagers, autant les piétonniers que les usagers motorisés, sur la route 112 à Saint-Césaire;

**Considérant** la nécessité d'installer la signalisation adéquate afin de ralentir la circulation sur ladite route 112 pour assurer la sécurité de tous les usagers;

**En conséquence :**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de réitérer la demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 112 et de la rue Neveu à Saint-Césaire afin d'augmenter la sécurité de tous les usagers de la route 112.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-393

##### **Recommandation adressée à la CPTAQ / Demande d'autorisation présentée par la MRC de Rouville, mandataire, concernant l'implantation d'un écocentre régional satellite, sur une partie du lot n° 1 593 928**

---

**Considérant que** la MRC de Rouville s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation d'instaurer un écocentre régional satellite sur une partie du lot n° 1 593 928 du cadastre du Québec;

**Considérant que** la demande implique une superficie de 0,6503 ha<sup>2</sup>, vouée entièrement à l'utilisation demandée;

**Considérant que** l'emplacement visé soit et est actuellement occupé par un commerce d'entreposage et de transport de ripe agricole, ayant fait lui-même l'objet d'une décision de la CPTAQ au dossier n° 238529 en date du 1<sup>er</sup> octobre 1996;

**Considérant que** ce lot se trouve localisé à l'intérieur de la zone 525, soit en zone agricole permanente;

**Considérant** l'adoption par le Conseil municipal, sous la résolution n° 2016-11-347 du second projet de *Règlement n° 92-2005-59 modifiant le Règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 525* et visant à autoriser la classe d'usage requise pour l'implantation d'un écocentre régional satellite;

**Considérant** l'avis préliminaire de conformité dudit projet de règlement n° 92-2005-59 émit par la MRC de Rouville sous sa résolution n° 16-11-10148;

**Séance du 13 décembre 2016**

**Considérant que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), tel que démontré aux tableaux de l'annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Considérant** que ce projet structurant s'inscrit parmi les actions issues du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Rouville;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par la MRC de Rouville, afin d'autoriser l'implantation d'un écocentre régional satellite sur une partie du lot n° 1 593 928, tel que décrit à la demande.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-394**

#### **Règlement n° 92-2005-59 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 525 / Adoption**

---

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *LCV*;

**Considérant que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**Considérant que** les procédures ont été régulièrement suivies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu que** le règlement intitulé *Règlement n° 92-2005-59 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 525*, soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-395**

#### **Avis de motion pour le règlement n° 245 afin de modifier le règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

---

Avis de motion est donné par Mme Michèle Massé, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un

## Séance du 13 décembre 2016

règlement pour adopter le règlement n° 245 afin de modifier le règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ce projet de règlement vise à étendre le champ d'application du Règlement n° 69 et amendements à l'ensemble du périmètre urbain en prévoyant des objectifs et critères généraux applicables en ce qui a trait notamment aux projets de construction et d'agrandissement d'un bâtiment principal ainsi qu'aux enseignes.

### Résolution 2016-12-396

#### **Projet de règlement n° 245 modifiant le règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) / Adoption**

---

**Considérant que** copie du projet de *Règlement n° 245 modifiant le règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** le projet de règlement intitulé *Projet de règlement n° 245 modifiant le Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)*, soit et est adopté, tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au 10 janvier 2017 à 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2016-12-397

#### **Offre de services professionnels d'arpentage pour le lot n° 1 592 637, sur la rue Vimy / Mandat**

---

**Considérant que** des travaux d'arpentage soient nécessaires pour opérer une transaction de vente sur une parcelle de la rue Vimy, propriété de la Ville;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Groupe XYZ Civitas de Granby pour des travaux d'arpentage sur le lot n° 1 592 637 qui est la propriété de la Ville sur la rue Vimy, pour le prix

## **Séance du 13 décembre 2016**

estimé de 2 000 \$ plus taxes, le tout tel que l'offre de services professionnels datée du 13 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2016-12-398**

#### **Embauche temporaire d'étudiants pour le Tournoi Novice / Atome Armand-Lussier 2016**

---

**Considérant que** la tenue du tournoi annuel Novice / Atome Armand-Lussier à l'Aréna Guy-Nadeau a eu lieu du 2 au 11 décembre 2016;

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

**En conséquence :**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'entériner l'embauche temporaire d'étudiants au taux fixé par l'échelle salariale en vigueur pour l'aréna, au poste d'aide-opérateur pendant la durée du tournoi du 2 au 11 décembre 2016, à savoir :

- M. Félix Déry
- M. Martin Hébert
- M. Jérémie Hébert
- M. Jérémie Labrosse
- M. Julien Touchette

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2016-12-399**

#### **Embauche en sécurité aquatique : moniteur, sauveteur et préposé à l'accueil**

---

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de Mme Frédérique Thibodeau pour le poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil. La rémunération est établie selon le taux en vigueur de l'échelle salariale de la grille salariale des emplois dans le secteur aquatique de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2016-12-400**

#### **Radiation de la facture 5FD000143 à la bibliothèque municipale/ Autorisation**

---

**Considérant** le rapport présenté par la responsable de la bibliothèque municipale;

Séance du 13 décembre 2016

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michèle Massé**

**Et résolu** d'autoriser la radiation de la facture n° 5FD000143 au montant de 129,75 \$ de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

Le point n° 31 de l'ordre du jour est retiré.

#### **Résolution 2016-12-401**

##### **Démissions au poste de surveillant ainsi qu'au poste de remplaçant à la bibliothèque municipale et plateaux sportifs au service des Loisirs**

**Considérant que** Mme Lucie Paquette ainsi que M. Pierre Barsalou qui occupent les postes de surveillant et surveillant remplaçant à la bibliothèque municipale au service des Loisirs depuis le mois de mai 2016, ont remis leurs démissions aux termes de la lettre datée du 1<sup>er</sup> décembre 2016;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter les démissions de Mme Lucie Paquette et de M. Pierre Barsalou au poste de surveillant et surveillant remplaçant à la bibliothèque municipale au service des Loisirs, lesquelles démissions deviendront effectives le 24 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

#### **Résolution 2016-12-402**

##### **Expiration des conditions de promotion pour trois (3) pompiers**

**Considérant que** les employés aux matricules n<sup>os</sup> 0005-0520, 0005-0525 et 0005-1520 ont été nommés pompiers éligibles du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville, en référence à la résolution n° 2016-02-042;

**Considérant qu'en** vertu de cette même résolution, ces nominations étaient assorties de conditions et que celles-ci sont expirées;

**En conséquence :**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de confirmer que les employés aux matricules n<sup>os</sup> 0005-0520 et 0005-0525 et 0005-1520 ne sont plus éligibles au poste de remplacement de lieutenant depuis le 29 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Séance du 13 décembre 2016

#### Résolution 2016-12-403

**Demande de PIIA déposée par Habitations JFC inc., propriétaire, pour la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé sur le lot n° 4 136 504, rue Larose**

---

**Considérant** la demande de PIIA déposée par Habitations JFC inc., la propriétaire, pour la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé sur le lot n° 4 136 504 situé sur la rue Larose dans la zone n° 141, laquelle est assujettie au Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**Considérant que** le bâtiment soumis propose un plan architectural rectiligne, alors que les bâtiments du secteur présentent des variations architecturales en plan comme en volume, particulièrement à l'égard de leur façade principale;

**Considérant que** l'intégration architecturale du bâtiment pourrait être optimisée en dotant sa façade principale d'éléments en saillie, d'ornementations supplémentaires d'un décrochement, ou d'un soubassement architectural, créant un effet de géométrie variable très représentatif du cadre bâti environnant;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de refuser ce projet parce que celui-ci ne respecte que très partiellement les objectifs et critères contenus au Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** le Conseil municipal refuse la demande telle que présentée par la propriétaire, Habitations JFC inc. et invite la propriétaire à modifier son concept architectural.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2016-12-404

**CPE - Mamie-Pom – La Frimousse de Saint-Césaire / Demande de commandite pour déjeuner de Noël 2016**

---

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu que** la Ville contribue pour un montant de 100 \$ au CPE en milieu familial Mamie-Pom – La Frimousse de l'avenue du Frère-André à Saint-Césaire. Ce montant est déboursé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance du 13 décembre 2016

**Résolution 2016-12-405**

**Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire (Cab-à lunch) / Demande de soutien financier**

---

**Il est proposé par Michèle Massé**

**Et résolu que** la Ville contribue pour un montant de 200 \$ pour combler l'année 2016 pour le programme le Cab-à-lunch du Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire. Ce montant est déboursé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Correspondance**

**Période de questions**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2016-12-375, 2016-12-382, 2016-12-383, 2016-12-384, 2016-12-387,  
2016-12-388, 2016-12-389, 2016-12-390, 2016-12-397, 2016-12-398,  
2016-12-399, 2016-12-404, 2016-12-405.

---

Micheline Quilès  
Trésorière